



Petits fruits Avertissement No 14 – 1^{er} août 2014

- [La drosophile à ailes tachetées.](#)
- [Puceron du fraisier.](#)
- [Bleuet en corymbe : mouche du bleuet et anthracnose.](#)
- [Résultat du dépistage de la drosophile à ailes tachetées \(DAT\).](#)

LA DROSOPHILE À AILES TACHETÉES (DAT)

Selon les résultats du réseau de piégeage du Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP), la DAT a été capturée sur 2 sites situés dans les régions de la **Montérégie** et de **Lanaudière (annexe 1)**. Ailleurs au Québec, depuis le début de la saison, nos collaborateurs rapportent également des captures dans les régions de la **Capitale-Nationale**, des **Laurentides**, de la **Mauricie** et de l'**Estrie**. Des larves suspectes sont également rapportées pour la première fois cette année dans une framboisière dont le piégeage n'a pas encore permis de faire de captures. Il faut se rappeler que le piégeage est fortement recommandé, mais qu'il demeure possible d'observer des dommages avant de faire des captures. Si vous redoutez la présence de la DAT dans vos cultures, mais qu'aucune capture n'a encore été faite dans votre secteur, il est aussi possible de compléter le piégeage par un test de détection de larves dans les fruits tel qu'expliqué dans cette vidéo intitulée « [Freezer bag salt test for SWD larvae](#) » (en anglais).

La stratégie d'intervention la plus fiable demeure la même que celle recommandée par les années passées, soit l'adoption d'un programme de pulvérisation d'insecticides (biologiques ou conventionnels) et la mise en place de mesures visant à empêcher la DAT de compléter son cycle de vie. Pour en savoir davantage sur la stratégie de lutte à utiliser, consultez le [bulletin d'information No°09](#) du 6 juin 2014 intitulé « La drosophile à ailes tachetées : dépistage et contrôle ». De plus, une nouvelle fiche d'information intitulée « [La drosophile à ailes tachetées attaque nos petits fruits](#) » est également disponible depuis cette semaine sur le site Internet Agri-Réseau.

PUCERON DU FRAISIER

Des observations de pucerons du fraisier **ailés** ont été rapportées dans la région du Bas-Saint-Laurent.

La meilleure stratégie afin de limiter la contamination des implantations par les virus est de traiter les champs en implantation lorsque des pucerons du fraisier ailés sont détectés dans votre région. N'hésitez pas à consulter le bulletin d'information « [Parmi les causes du dépérissement des fraisières : les virus](#) » afin de vous remémorer les stratégies, ainsi que les insecticides homologués.

Rappel :

S'il s'avère que certains de vos champs sont porteurs de virus, la meilleure stratégie afin de limiter la dispersion des virus sera de labourer ces champs.

BLEUET EN CORYMBE

Mouche du bleuét : cela fait maintenant deux semaines que la première capture de la mouche du bleuét a été faite au Québec (Montérégie). Depuis, d'autres captures ont été rapportées. Nous vous rappelons que la mouche du bleuét est un insecte réglementé. Très récemment (juillet 2014), l'Agence canadienne d'inspection des aliments a fait parvenir deux lettres destinées aux producteurs de bleuets frais ainsi qu'aux producteurs de plantes hôtes de la mouche du bleuét. Si vous n'avez pas reçu ces lettres, vous pouvez les consulter en cliquant sur les liens suivants :

- [Avis aux cueilleurs, producteurs et distributeurs de bleuets frais provenant de régions infestées par la mouche du bleuét](#)
- [Avis aux commerçants et aux producteurs de plantes hôtes pour la mouche du bleuét](#)

Nous vous invitons également à consulter le [bulletin d'information No°23](#) du 26 juin 2013 intitulé « La mouche du bleuét ».

Anthraxnose : la maladie est en progression significative dans plusieurs bleuetières. En période de récolte, l'anthraxnose demeure l'une des principales maladies pouvant causer des pertes de rendement et de qualité. Si cette maladie fut un problème dans votre entreprise au cours des dernières années, des mesures de lutte peuvent s'appliquer durant la récolte. Pour en savoir plus, consultez le [bulletin d'information No°11](#) du 9 mai 2013 intitulé « L'anthraxnose dans le bleuét en corymbe ».

AVIS : le fongicide [CABRIO EG](#) est homologué au Canada pour lutter contre l'anthraxnose dans le bleuét en corymbe. Les utilisateurs du « [Guide des traitements phytosanitaires 2014 – Bleuét en corymbe](#) » auront pu remarquer qu'un délai minimal de 29 jours entre l'application et la récolte y est mentionné. Il s'agit d'une erreur. Ce délai est plutôt de **1 jour**.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES PETITS FRUITS

CHRISTIAN LACROIX, agronome – Covertisseur
Sections bleuét et drosophile
Direction régionale de la Chaudière-Appalaches, MAPAQ
Téléphone : 418 386-8116, poste 1536
Courriel : christian.lacroix@mapaq.gouv.qc.ca

STÉPHANIE TELLIER, agronome – Covertisseuse
Section fraise
Direction régionale de la Capitale-Nationale, MAPAQ
Téléphone : 418 643-0033, poste 1719
Courriel : stephanie.tellier@mapaq.gouv.qc.ca

MARYSE HARNOIS, agronome – Covertisseuse
Section framboise
Direction régionale de l'Outaouais
Téléphone : 819 986-8544, poste 2405
Courriel : maryse.harnois@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Marie-France Asselin, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 14 – Petits fruits – 1^{er} août 2014

Annexe 1

Résultat du dépistage de la **drosophile à ailes tachetées (DAT)**

N° kit de piégeage	Région administrative	MRC	Date de relevé des pièges			Semaines cumulatives avec captures
			13 au 19 juillet	20 au 26 juillet	27 juillet au 2 août	
11	Bas-Saint-Laurent	Rivière-du-Loup	☒ (fraise)	☒ (fraise)	☒ (framboise)	0
12	Bas-Saint-Laurent	La Matapédia	☒ (framboise)	☒ (framboise)	☒ (framboise)	0
13	Saguenay–Lac-Saint-Jean	Le Domaine-du-Roy	☒ (framboise)	☒ (framboise)		0
14	Capitale-Nationale	L'Île-d'Orléans	☒ (fraise)	☒ (framboise)		0
15	Capitale-Nationale	La Côte-de-Beaupré	☒ (fraise)	☒ (fraise)		0
16	Capitale-Nationale	Portneuf	☒ (fraise)	☒ (fraise)		0
17	Mauricie	Les Chenaux	☒ (fraise)	☒ (framboise)	☒ (framboise)	0
18	Mauricie	Trois-Rivières	☒ (framboise)	☒ (framboise)		0
19	Estrie	Coaticook	☒ (amélanche)	☒ (cerisier)		0
20	Estrie	Le Val-Saint-François	☒ (fraise)	☒ (framboise)	☒ (framboise)	0
21	Outaouais	Les Collines-de-l'Outaouais	☒ (fraise)	☒ (fraise)	☒ (fraise)	0
22	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	Bonaventure	☒ (fraise)	☒ (fraise)	☒ (fraise)	0
23	Chaudière-Appalaches	Beauce-Sartigan	☒ (fraise)	☒ (framboise)		0
24	Chaudière-Appalaches	L'Islet	☒ (fraise)	☒ (framboise)	☒ (framboise)	0
25	Chaudière-Appalaches	Lévis	☒ (fraise)	☒ (fraise)		0
26	Montréal-Laval-Lanaudière	D'Autray	☒ (fraise)	☒ (framboise)	☒ (framboise)	0
27	Montréal-Laval-Lanaudière	Laval	☒ (fraise)	☒ (framboise)	● (framboise)	1
28	Laurentides	Mirabel	☒ (mûre)	☒ (mûre)		0
29	Laurentides	Mirabel	☒ (framboise)	☒ (framboise)		0
30	Laurentides	Thérèse-De Blainville	☒ (framboise)	☒ (framboise)		0
31	Montérégie-Est	Brome-Missisquoi	● (fraise)	● (fraise)	● (fraise)	3
32	Montérégie-Est	Rouville	☒ (fraise)	☒ (framboise)	☒ (framboise)	0
33	Centre-du-Québec	Nicolet-Yamaska	☒ (fraise)	☒ (fraise)		0
34	Centre-du-Québec	Arthabaska	☒ (fraise)	☒ (fraise)		0
35	Montérégie-Ouest	Haut-Saint-Laurent	-	☒ (bleuet)	☒ (bleuet)	0
36	Montérégie-Ouest	Beauharnois-Salaberry	☒ (framboise)	☒ (framboise)		0

Légende :

☒ : DAT absente

● : DAT présente

- : relevé non disponible